



BULLETIN DE SOLIDARITÉ - PARTICULIERS

MERCI D'IMPRIMER CE BULLETIN ET DE L'ENVOYER,
ACCOMPAGNÉ DE VOTRE RÉGLEMENT
AUX RESTOS DU CŒUR, 8 RUE D'ATHÈNES, 75009 PARIS.

Nom :

Adresse :

Code postal : *L'adresse est indispensable pour l'administration fiscale.*

Ville :

E-mail :

- Je demande à recevoir mon reçu fiscal par mail
- Je ne souhaite pas recevoir des informations des Restos du Cœur sur mon adresse mail
- Je souhaite recevoir votre documentation «Legs, donation et assurance-vie»



Pour aider les plus démunis à s'en sortir, j'approuve l'action des Restaurants du Cœur en donnant :

- 30 € Pour un repas quotidien pendant un mois
- 90 € Pour un repas quotidien durant tout l'hiver
- 180 € Pour assurer un repas quotidien à une maman isolée et son enfant durant tout l'hiver
- 510 € Pour aider une famille tout l'hiver
- Autre montant €



Je joins un chèque à l'ordre des Restaurants du Cœur

OU

Je fais un don par carte bancaire (sauf carte American Express)

N° de CB

Date d'expiration

Date du don

Signature obligatoire

La loi Coluche vous permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu correspondant à 75 % de votre don, avec un plafond de 513 €. Au-delà, et dans la limite de 20 % de vos revenus imposables, la déduction est encore de 66 %. Si vous dépassez cette limite, l'excédent vous donnera droit à un crédit d'impôt sur les cinq années suivantes.

Pour toute information complémentaire, contactez le service Donateurs des Restos du Cœur :
01 53 32 23 27 - service.donateurs@restosducoeur.org

